DIRECTION DU LOGEMENT VILLE DE PARIS **ET DE L'HABITAT**

2026 DLH 226 Location d'un volume dépendant d'une emprise située 11 rue Adolphe Pinard (14e) à la RIVP – Résiliation anticipée du bail emphytéotique.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance des 11, 12 et 13 décembre 2017, le Conseil de Paris a approuvé les conditions financières d'un programme de construction par la RIVP d'une résidence de jeunes travailleurs, sur une emprise située sur la dalle de couverture du boulevard périphérique, à l'intersection des rues Claude Garamond et Julia Bartet (14e).

Le déclassement du domaine public après désaffectation, et la conclusion d'un bail emphytéotique, portant sur un volume d'une base de 878 m², ont par la suite été autorisés lors de la séance des 4, 5 et 6 juin 2018. Le bail, d'une durée de 65 ans, assorti d'un loyer capitalisé fixé à 10.000 euros, a été régularisé le 14 mai 2019.

En cohérence avec le PLUb adopté fin 2024, et au regard de la localisation de la parcelle à l'angle du Boulevard Périphérique et du faisceau ferroviaire il a été décidé de ne pas concrétiser ce programme de logement. La résiliation anticipée du bail emphytéotique a donc été convenue avec la société, sans indemnité de part et d'autre, compte tenu du faible montant de frais engagés par l'opérateur, la Ville reprenant la maîtrise de cette emprise non bâtie après remboursement du loyer capitalisé versé par la RIVP.

En conclusion, le projet de délibération soumis à votre Assemblée a pour objet d'autoriser la résiliation par anticipation du bail emphytéotique portant location au profit de la RIVP d'un volume n°1 dépendant d'une emprise située 11 rue Adolphe Pinard (14e).

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris,